



Le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 25 mars 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à M. Didier DUPE)

Absente : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-1-28

**- Enfance**

-----  
Maison de l'Enfance

-----  
Convention d'Eveil avec  
le Conseil Départemental du Nord

Rapport de Mme DERVILLE

Par délibération du 28 septembre 2006 (n° 06-5-11); dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Nord, pour formaliser le projet d'accueil d'éveil ponctuel, à la Maison de l'Enfance.

Les objectifs définis avec le Médecin de PMI, l'équipe éducative de la Maison de l'Enfance et la famille ont pour but de favoriser le développement harmonieux des enfants, d'aider les parents en difficultés dans leur rôle d'éducateur envers leurs enfants, contribuant à la meilleure intégration sociale et scolaire.

Ce dispositif limité aux enfants bonduois, est financé en totalité par le Conseil Départemental, qui établira un bon de commande correspondant au nombre d'heures fixé dans les modalités d'accueil, sur la base du coût horaire moyen pratiqué à la maison de l'enfance.

Ceci étant exposé, nous vous proposons de renouveler notre partenariat avec le Conseil Départemental du Nord et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires  
CA du 3 mars 2016  
Commission Générale du 10 mars 2016



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Approuvé et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire